

Niveau :	<b>MASTER</b>					année
Domaine :	ARTS, LETTRES, LANGUES					<b>M1</b>
Mention :	LANGUES ET CULTURES ETRANGERES					
Spécialité :	<b>ETUDES ANGLO-GERMANIQUES</b>					
Volume horaire étudiant :	111 h	36 h	h	h	200 h	<b>347 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Travail d'études & de recherches, stage ou projet	total

**Contacts :**

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Responsable spécialité Anglais : Marianne CAMUS Bureau 194 – Tél. 03 80 39 56 54 <a href="mailto:Marianne.camus@u-bourgogne.fr">Marianne.camus@u-bourgogne.fr</a>  Responsable spécialité Allemand : Jean-Luc GERRER Bureau 133 – Tel 03 80 39 56 62 <a href="mailto:jean-luc.gerrer@u-bourgogne.fr">jean-luc.gerrer@u-bourgogne.fr</a>	Scolarité : Sylvie PILLOT Bureau 154 – Tél. 03 80 39 56 13 <a href="mailto:sylvie.pillot@u-bourgogne.fr">sylvie.pillot@u-bourgogne.fr</a>  Secrétariat pédagogique : Tél. 03 80 39 56 50 Anglais : <a href="mailto:secretariat.anglais@u-bourgogne.fr">secretariat.anglais@u-bourgogne.fr</a> Allemand : <a href="mailto:secretariat.allemand@u-bourgogne.fr">secretariat.allemand@u-bourgogne.fr</a>

**Objectifs de la formation et débouchés :**

## ■ Objectifs :

Elargissement de la culture générale dans le domaine de la spécialité choisie. Renforcement des compétences dans la perspective des concours de recrutement de l'enseignement. Initiation à la recherche dans la spécialité.

## ■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Enseignement de la langue choisie à tous les niveaux. Préparation au métier d'enseignant chercheur dans la spécialité.

## ■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Méthodologie de la recherche dans le domaine choisi permettant d'envisager un projet de doctorat

 ■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Utilisation des technologies nécessaires à la recherche. Définition et formulation d'un champ de recherche

**Modalités d'accès à l'année de formation :**

## ■ de plein droit :

Licence LCE anglais ou Licence LCE Allemand

## ■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

**droits d'inscription**

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

**Organisation et descriptif des études :**
**tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :**
**SEMESTRE 1**

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1ère session (1)	Type éval 2è session (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 6 – Travail d'études et de Recherches								Bibliographie & problématique				
<b>TOTAL UE</b>						50	10					2

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1ère session (1)	Type éval 2è session (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 2 – Enseignements fondamentaux : 48 h au choix, soit 4 enseignements dont 1 au moins hors de la langue de spécialité	<b>L'Europe et ses marges :</b> Angleterre (anglais) Fédéralisme en Europe (allemand)	12h 12h				24		Anglais : CT oral (tirage au sort)  Allemand : CT				
	<b>Linguistique et inter- textualité européennes :</b> Eléments de linguistique (anglais) Linguistique (anglais)	12h 12h				24						
	<b>Aspects de la critique littéraire :</b> Littérature et psychologie (allemand) Narration (anglais)	12h 12h				24						
<b>TOTAL UE</b>		48				48	10					2

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1ère session (1)	Type éval 2è session (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 4 - Outils (obligatoires)	Aide à la recherche documentaire	3	12			15		CC	CT			
	Méthodologie de la Recherche et de la Rédaction	12				12		Pas d'épreuve				
<b>TOTAL UE</b>		15	12			27	5					1

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1ère session (1)	Type éval 2è session (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 5	Traduction littéraire		24			24		CC	CT			
<b>TOTAL UE</b>			24			24	5					1

<b>TOTAL S1</b>		<b>63</b>	<b>36</b>			<b>149</b>	<b>30</b>					
-----------------	--	-----------	-----------	--	--	------------	-----------	--	--	--	--	--

**SEMESTRE 2**

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1ère session <sup>(1)</sup>	Type éval 2è session <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff f CC	total coef
UE 3 – Enseignements optionnels : 48 h dans la spécialité choisie	<b>Spécialité Anglais :</b>							CT oral (tirage au sort)				
	- Texte et réécriture	12				12			1			
	- Texte et identité	12				12			1			
	- Modernisme et image	12				12			1			
	- Modernisme et écriture	12				12			1			
	<b>Spécialité Allemand :</b>							CT				
	- Structuralisme	12				12			1			
	- Döblin	12				12			1			
	- L'Allemand de et en RDA	12				12			1			
		- Les marches frontalières orientales de l'Allemagne dans la littérature actuelle	12				12		1			
<b>TOTAL UE</b>		<b>48</b>				<b>48</b>	<b>10</b>					<b>2</b>

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1ère session <sup>(1)</sup>	Type éval 2è session <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 1 – Travail d'études et de Recherches								Mémoire rédigé en anglais ou en allemand et soutenance orale				
<b>TOTAL UE</b>						<b>150</b>	<b>20</b>					<b>4</b>

<b>TOTAL S2</b>		<b>48</b>				<b>198</b>	<b>30</b>					
-----------------	--	-----------	--	--	--	------------	-----------	--	--	--	--	--

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE transversales : voir <http://www.u-bourgogne.fr/> (UFR, écoles, Instituts /UFR / documentation /UE transversales).

**■ Modalités de contrôle des connaissances :**

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/> (UFR, écoles, Instituts /UFR / documentation /référentiel LMD).

Les modalités de contrôle des connaissances propres aux M1 LLCE sont précisées ci-après. Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004. Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

**● Sessions d'examen :**

- janvier : évaluation des UE du 1<sup>er</sup> semestre
- juin : évaluation des UE du 2<sup>nd</sup> semestre
- septembre : session de rattrapage de toutes les UE

**Les inscriptions pédagogiques aux examens, distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires. Elles ont lieu courant octobre (bureau 166 B, 1<sup>er</sup> étage). Les dates précises sont communiquées par voie d'affichage.**

**Quant au directeur de recherches, il est indispensable d'en trouver un avant la fin du mois d'octobre. Il est rappelé que les étudiants qui n'ont plus que le mémoire à soutenir doivent aussi impérativement procéder à l'inscription pédagogique.**

Pour les étudiants qui se destinent à des carrières dans l'enseignement et/ou la recherche, la validation de l'UE 3 est recommandée dans la spécialité.

La validation d'acquis obtenus dans des universités étrangères ne peut se faire qu'au titre des UE 2, 3, 4, 5. Dans le cas où le travail d'étude personnel est préparé à partir d'une université étrangère, une codirection de ce travail avec un collègue local est recommandée. La soutenance de ce travail aura lieu à l'Université de Bourgogne.

### ● Règles de validation et de capitalisation :

#### Principes généraux :

#### CAPITALISATION

##### D'une session à l'autre

Si un semestre n'est pas obtenu :

- UE acquises : les enseignements les constituant ne peuvent être repassés.
- UE non acquises : tout enseignement dont la note est < à 10/20 devra être repassé.

Si l'année n'est pas obtenue :

- Semestre acquis : les enseignements de ce semestre ne peuvent être repassés.
- Semestre non acquis : voir règle ci-dessus.

##### D'une année sur l'autre

Si le M1 n'est toujours pas acquis à l'issue de la 2<sup>ème</sup> session après compensation entre les 2 semestres, tous les éléments ayant une valeur en Crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés pour une année ultérieure si leur note est  $\geq$  à 10/20. Ils ne peuvent être repassés. Par voie de conséquence, tous les autres éléments devront être repassés.

#### COMPENSATION

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est  $\geq$  à 10/20. Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est  $\geq$  à 10/20.

A la demande de l'étudiant, le diplôme de **Maîtrise de «Langues et Cultures Etrangères** » est délivré au terme de la 1<sup>ère</sup> année de Master.

#### Précisions :

#### REGIME TRANSITOIRE

Note UE 1 M1 Etudes anglophones ou germaniques = Note UE 1 S1 + UE1 S2 M1 Etudes anglo-germaniques

Note UE2 M1 Etudes anglophones ou germaniques = Note UE2 M1 anglo-germaniques

Note UE3 M1 Etudes anglophones ou germaniques = Note UE3 + UE5 M1 Etudes anglo-germaniques

Note UE4 M1 Etudes anglophones ou germaniques = Note UE4 M1 Etudes anglo-germaniques

#### REGIME SPECIAL

Pour les étudiants salariés, les modalités de remplacement des épreuves de contrôle continu seront définies par les responsables pédagogiques en fonction de la nature des enseignements.

#### CAS PARTICULIERS

Il est conseillé aux étudiants qui seront inscrits à la préparation au CAPES de prendre la même année une inscription complémentaire. En cas d'admissibilité au CAPES, ces étudiants obtiendront une équivalence pour les UE 2, 3, 4, 5.

Dispenses accordées pour l'UE4 :

- pour les étudiants français ayant fait un semestre Erasmus/Socrates dans Université étrangère
- pour les étudiants assistants à l'étranger